

9 mars 2026

Réponses du candidat Marcel LE MOIGNE, tête de la liste « toujours plus haut, toujours plus Ault », aux questions d'Ault Environnement – Janvier 2026

Monsieur le Président, Cher(e)s membres d'Ault Environnement,

Je vous remercie pour vos contributions et votre engagement constant en faveur de notre commune et notre territoire.

Depuis le début de mon mandat, j'ai suivi avec attention les questions et les dossiers que vous soulevez, conscients que la réglementation et les contraintes institutionnelles imposent souvent des arbitrages complexes. Néanmoins, nous avons cherché à coopérer avec votre association et à associer les Aultois aux décisions pour préserver notre cadre de vie et développer un projet durable pour Ault. Sans doute pas assez.

Voici un bilan de nos actions et nos engagements pour le futur.

1. Participation citoyenne et démocratie locale

Bilan :

- La commune a renforcé l'information du public sur les réunions du conseil municipal et de la CCVS.
- Des consultations publiques ont été organisées sur les projets d'aménagement, et les avis ont été souvent pris en compte.
- Les habitants ont été invités à exprimer leurs propositions, par exemple sur le PLU ou le parc du Moulinet.
- Expression libre à la fin des conseils municipaux.

Engagements :

- Adhésion à la charte de participation du public et mise en place progressive d'un cadre clair pour encourager la participation des citoyens dans toutes les décisions concernant leur cadre de vie. Elle s'inscrit dans l'esprit de la participation citoyenne reconnu par la loi, notamment dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement. Une délibération du conseil municipal sera prise pour l'adhésion de la commune
- Informer bien en amont des réunions du conseil municipal et du conseil communautaire.
- Publication et discussion des bilans de concertation, pour montrer comment les contributions des habitants et associations sont intégrées.

2. Préservation des terres agricoles et de la falaise

Bilan :

- Travaux d'entretien réguliers des fossés et ouvrages de protection (digues, perrés), pour un montant moyen de 132 K€ annuel.
- Sensibilisation des agriculteurs à des pratiques favorisant l'infiltration des eaux pluviales sur certaines parcelles communales. Plan d'actions agronomiques dans le cadre du financement du chantier de la prairie inondable par l'agence de l'eau et le feder.
- Implantation de haies et plantations pour ralentir l'écoulement des eaux et protéger les sols.
- Prise en compte du PPR et des études sur le recul du trait de côte dans l'instruction des autorisations de construire.
- Travail sur la nouvelle cartographie des risques prévue dans l'application de la loi climat et résilience.

Engagements :

- Rendre publics les schémas de gestion des eaux pluviales et poursuivre les concertations sur les projets de protection de la falaise.
- Poursuivre l'implantation de haies et plantations pour ralentir l'écoulement des eaux et protéger les sols.
- Nouvelle cartographie des risques dans le cadre de la loi climat et résilience.
- Étudier les mesures pour sécuriser les quartiers vulnérables (Bel-Air, Onival, casquette) et prolonger les protections existantes (enrochement en pied de falaise), dans le cadre du PAGIT.
- Associer davantage les habitants aux décisions concernant le trait de côte et la stratégie de protection en partenariat avec le chargé de mission recruté.

3. Respect de la nature et biodiversité

Bilan :

- Protection du coteau du Moulinet contre l'urbanisation depuis 2025.
- Expérimentation de fleurissement de trottoirs rue des cytises.
- Initiatives de sensibilisation à la biodiversité et à l'alimentation saine (visites, expositions, actions pédagogiques).

Engagements :

- Développer un atlas de la biodiversité (demande faite en septembre 2025 auprès du PNR) et renforcer la protection des espaces boisés et haies anciennes dans le futur PLU intercommunal.
- Plan de gestion des espaces boisés du bois de Cise et du moulinet
- Poursuivre les actions de sensibilisation et encourager l'utilisation de végétaux locaux.
- Soutenir les projets de production alimentaire locale, vergers et jardins familiaux, et favoriser les circuits courts pour la restauration scolaire et l'aide alimentaire.
- Poursuivre les chantiers de plantation de haies sur les bassins versants.

4. Patrimoine bâti et architecture

Bilan :

- Élaboration d'une **charte chromatique** pour les façades avec votre collaboration.
- Accompagnement des propriétaires dans la rénovation et sensibilisation aux bonnes pratiques architecturales.
- Entretien des bâtiments remarquables et suivi des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France dans les quartiers protégés.

Engagements :

- Finaliser et diffuser le **cahier de recommandations architecturales** préparé avec le SMBS-GLP.
- Suivi et bilans réguliers de l'application de la charte et du règlement d'urbanisme, avec retour aux habitants et artisans.
- Planifier progressivement l'enfouissement des réseaux et harmoniser les enseignes commerciales avec le patrimoine.
- Aider les usagers pour l'application de la charte chromatique lors de permanences le samedi matin avec votre collaboration.

5. Mobilité et transports doux

Bilan :

- Création d'une zone 30 sur la majeure partie de la ville.
- Amélioration des trottoirs et passages piétons dans le centre et les quartiers sensibles.
- Soutien à la plateforme de covoiturage et participation au comité mobilité de la CCVS.
- Collaboration avec le Département pour améliorer la sécurité sur certains carrefours.

Engagements :

- Continuer à sécuriser les déplacements des piétons et cyclistes et développer un maillage de cheminements doux.
- Encourager le covoiturage et les transports en commun adaptés aux besoins des habitants et des visiteurs.
- Poursuivre le dialogue avec le Département sur les aménagements routiers nécessaires pour réduire les nuisances.

6. Tourisme durable

Bilan :

- Promotion d'un tourisme de nature et de découverte grâce aux expositions et visites guidées.
- Mesures pour limiter les impacts environnementaux des flux touristiques et des stationnements.

Engagements :

- Élaboration d'un document stratégique pour un tourisme durable à l'échelle communale et intercommunale.
- Développement d'un **point d'information et d'une « Maison de la falaise »** pour valoriser le patrimoine naturel et culturel, en coopération avec Ault Environnement.
- Mise en place progressive de procédures respectueuses de l'environnement : cendriers, collecte sélective, stationnement vélo, signalétique adaptée.
- Valoriser les chemins et escaliers.

Conclusion :

La coopération avec Ault Environnement devra être renforcée.

Le maire et son équipe sont déterminés à préserver l'identité et l'environnement d'Ault tout en associant les habitants et les associations.

Si nous sommes élus il faudra convenir d'une rencontre pour échanger sur les modalités de notre collaboration, et définir un cadre d'intervention commun.